



ZONE DE SECOURS

WALLONIE PICARDE

Règlement du concours – Quels noms pour nos trois nouvelles casernes ?

1. Le concours « *Quels noms pour nos trois nouvelles casernes ?* » est organisé par la **Zone de secours de Wallonie Picarde**.
2. Toute personne de 18 ans ou plus résidant dans l'une des 19 communes couvertes par la zone de secours de Wallonie picarde peut participer au concours. La participation est entièrement gratuite.
3. Une seule participation par personne et une proposition de nom par caserne.
4. Vos propositions de noms de casernes doivent être envoyées via le formulaire conçu à cet effet. Seules les propositions transmises par ce biais seront prises en compte. Les participants ont la possibilité de proposer un nom pour la/les casernes de leur choix.
5. La date limite de participation est fixée au **25 août 2021 à 16h**.
6. Un(e) gagnant(e) sera désigné(e) par caserne. Il/Elle se verra remettre un bon cadeau de 150€ à dépenser dans le restaurant de son choix situé dans l'une des 19 communes couvertes par la zone de secours de Wallonie picarde.
7. Les gagnants seront désignés par le Conseil de zone qui se réunira le 30 août.
8. Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de succès et lui remettre le lot.